

Lyon, le 03/11/2025

Ref : P1554 – *Projet agrivoltaïque de Paulhan*

Objet : *Engagement du Maître d'ouvrage sur les mesures en faveur de la biodiversité et d'insertions paysagères*

Sun'Agri développe en partenariat avec l'exploitant individuel Alexandre Pages, un projet agrivoltaïque sur la commune de Paulhan. Ce projet se présente sous la forme de persiennes agricoles installées au-dessus d'agrumes. Alexandre Pages poursuit un travail de recherche afin de trouver des solutions alternatives pour protéger ses cultures de l'impact du changement climatique et permettre d'améliorer leur qualité. La structure, soutenant les panneaux photovoltaïques mobiles est installée sur pieux battus.

Sun'Agri a fait appel au bureau d'étude Synergies Environnement, pour la réalisation d'un diagnostic écologique. Le bureau d'étude a réalisé un état initial de la zone lors de sorties terrain entre mars 2025 et juin 2025 et a analysé les effets potentiels du projet sur la biodiversité. Les enjeux pressentis sont jugés globalement nuls à faibles sur l'ensemble des habitats de la ZIP.

En collaboration avec le bureau d'étude écologique, des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place suivant la logique Eviter, Réduire, Compenser.

Le projet intègre dans sa conception :

- Une emprise au sol limitée des persiennes agrivoltaïques ;
- Des fondations par pieux battus sans béton ;
- La préservation des arbres et haies en bordures de parcelle ;

A l'issue de la période d'exploitation, la structure sera intégralement démontée à la fin du projet sans impact sur les sols.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, en phase construction et exploitation, les mesures de réduction préconisées par le bureau d'étude :

- Balisage des zones de chantier
- Dispositifs de lutte préventive et curative contre les espèces exotiques envahissantes
- Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux
- Adaptation de la période des travaux sur l'année
- Limitation du risque de pollution accidentelle
- Plan de circulation
- Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet
- Mise en place de nouvelles haies
- Suivi environnementale du site en phase chantier ;
- Suivi écologique du site en phase exploitation.

Sun'Agri a également fait appel au bureau d'étude Encis Environnement, pour la réalisation d'un diagnostic paysager. D'après l'analyse des perceptions visuelles, l'aire d'étude immédiate est partiellement visible depuis les quelques maisons les plus proches de la zone du projet, depuis quelques tronçons de route (D128, D128E2 et D609) et depuis la cave coopérative viticole de Paulhan.

Les maisons les plus proches ainsi qu'une portion de la D128E2 présentent des sensibilités modérées. Les autres lieux de vie ne présentent au maximum que des sensibilités faibles, pour des vues partielles pondérées par la distance cumulée aux boisements, et à la topographie.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, les mesures paysagères préconisées par le bureau d'étude :

- Choix d'une topographie plane et respect de celle-ci ;
- Un recul des persiennes par rapport aux bâtiments et habitations ;
- Utiliser la zone au nord-est comme zone témoin pour limiter les impacts sur la D128E2 et l'habitation ;
- Planter des haies au nord (brise vent), à l'est et au sud pour préserver les habitations et limiter les vues, et notamment les covisibilités avec la cave coopérative de Paulhan (MH). Les haies seront composées d'essences locales ;
- La préservation par un entretien raisonné et une attention particulière lors des travaux de l'ensemble de la végétation présente sur les limites du site ;

Par la présente, la société Sun'Agri s'engage donc à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser la biodiversité et l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque de Paulhan.

Arthur CHAGUE,
Responsable développement Occitanie - PACA

Arthur CHAGUE

✓ Certifié par  ministère